

Ken Hardie, député

Présidence du Comité spécial sur la relation entre le Canada et la République populaire de Chine

Chambre des Communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Cher collègue,

En tant que ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales et au nom du gouvernement du Canada, j'aimerais remercier le Comité spécial sur la relation entre le Canada et la République populaire de Chine (CACN) pour son rapport intitulé « Une menace pour la souveraineté canadienne : Les dimensions de la sécurité nationale de la relation entre le Canada et la République populaire de Chine ». Je suis ravi de recevoir le rapport du comité et remercie tous ses membres pour leurs temps et efforts.

Le gouvernement est profondément préoccupé par les preuves d'ingérence étrangère émanant de la République populaire de Chine (RPC) qui représentent une menace significative à la souveraineté du Canada, sa prospérité et son tissu social. Le gouvernement demeure ferme dans sa détermination que les activités d'ingérence étrangère au Canada et la violation de la souveraineté canadienne sont inacceptables. Cela inclut les cyberactivités malicieuses, la désinformation, l'intimidation et le harcèlement, les menaces à la sécurité économique, l'établissement de prétendus postes de police outre-mer, l'espionnage et les influences cachées et malicieuses du processus démocratique.

Les trente-quatre recommandations soulignées dans le rapport du CACN visent un large éventail d'actions par le gouvernement du Canada afin de répondre aux activités de la RPC qui pourraient menacer notre sécurité nationale. Les actions recommandées incluent l'amélioration du cadre de sécurité domestique du Canada incluant combattre l'ingérence étrangère et la désinformation, enquêter sur l'intimidation ainsi que protéger la démocratie, les institutions démocratiques et la sécurité économique et de la recherche. Le gouvernement prend ces enjeux au sérieux et notre réponse le soulignera.

Le gouvernement est d'accord en principe avec 17 des 34 recommandations du Comité. Alors que le gouvernement n'est en désaccord avec aucune recommandation, il prend note de certaines des recommandations.

Comme cette réponse le démontrera, le Canada a déjà pris des actions en lien avec certaines recommandations faites par le CACN et a déjà plusieurs politiques en place afin de protéger notre population, notre souveraineté et notre sécurité économique. Ces politiques concernent un large éventail du mandat gouvernemental et la réponse aux recommandations reflète les actions prises par plus de vingt ministères et agences fédérales.

Encore une fois, de la part du gouvernement du Canada, j'aimerais remercier les membres du CACN pour la diligence et de la dévotion mis dans votre travail. Vous trouverez ci-dessous la réponse du gouvernement au troisième rapport du comité parlementaire CACN.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations les plus distinguées,



L'honorable Dominic LeBlanc, C.P., c.r., député

Ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada fasse savoir à l'ambassadeur de la République populaire de Chine au Canada que toute atteinte aux droits et libertés des personnes se trouvant au Canada est inacceptable, ne sera pas tolérée et entraînera de graves conséquences pour ceux qui en sont responsables et causera du tort à la relation bilatérale entre le Canada et la République populaire de Chine.

Le gouvernement est en accord avec cette recommandation et a déjà pris des mesures afin de résoudre cet enjeu.

Le gouvernement est profondément préoccupé par les preuves d'ingérence étrangère émanant de la Chine qui représentent une menace significative à la souveraineté du Canada, sa prospérité et son tissu social. Le gouvernement demeure ferme dans sa détermination que les activités d'ingérence étrangère au Canada et la violation de la souveraineté canadienne sont inacceptables. Cela inclut les cyberactivités malicieuses, la désinformation, l'intimidation et le harcèlement, les menaces à la sécurité économique, l'établissement de prétendus postes de police outre-mer, l'espionnage et les influences cachées et malicieuses du processus démocratique.

Le premier ministre et la ministre des Affaires étrangères ont tous les deux livré des messages forts sur l'ingérence étrangère lors de rencontres avec leurs homologues de la RPC, plus récemment par le premier ministre au président Xi Jinping lors du sommet du G20 en Indonésie en novembre 2022 et par la ministre des Affaires étrangères au ministre des Affaires étrangères de l'époque Qin Gang lors de la rencontre des ministres des Affaires étrangères du G20 en Inde en mars 2023.

Affaires Mondiale Canada (AMC) a fait de nombreuses représentations formelles à l'ambassadeur de la Chine au Canada au sujet de l'ingérence étrangère chinoise, notamment au sujet des « postes de police » au Canada. Dans chacune de ces rencontres, les responsables canadiens ont clairement fait comprendre que le Canada ne tolérerait aucune forme d'ingérence et que de tels comportements érodent la confiance dans la relation bilatérale. De plus, les représentants étrangers au Canada ont été avertis que s'ils s'engageaient dans de l'ingérence étrangère, ils seraient retournés dans leur pays.

Recommandation 2 : Qu'à la lumière des allégations de menaces et d'intimidation contre des personnes au Canada, le gouvernement du Canada continue de s'assurer que tous les membres du personnel diplomatique accrédité de la République populaire de Chine agissent dans le cadre le plus strict de leurs responsabilités officielles.

Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation.

Le gouvernement du Canada prend toute allégation de comportement illicite ou inapproprié par des représentants étrangers extrêmement sérieusement. Le gouvernement a affirmé clairement ses attentes que la Chine respecte aux lois canadiennes et le droit international, incluant la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques ainsi que la Convention de Vienne sur les relations consulaires. Le message du gouvernement à la Chine a été toujours le même, que ce soit le premier ministre, la ministre des Affaires étrangères ou les représentants de AMC : il n'y a pas de tolérance pour l'ingérence étrangère sur le territoire canadien.

Le gouvernement continuera de faire le nécessaire afin de protéger tous les Canadiens contre l'ingérence étrangère, préserver leur droits et libertés et défendre les intérêts et la sécurité nationale du Canada. Le 8 mai 2023, après un examen minutieux, le gouvernement a déclaré M. Zhao Wei *persona non grata*. M. Zhao tenait le poste de Consul au Consulat général de la République populaire de Chine à Toronto. Cette décision n'a pas été prise à la légère.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada établisse, de concert avec les provinces et les territoires, des mesures permettant de soutenir les personnes et les groupes au Canada qui sont la cible de harcèlement ou d'intimidation à l'instigation d'un État. Ces mesures devraient comprendre la création d'un guichet unique qu'il faudra largement faire connaître, où il sera possible de signaler les incidents. Elles devraient aussi comprendre des mécanismes de coordination avec d'autres ordres de gouvernement grâce auxquels tous les incidents

nécessitant la tenue d'une enquête seront traités suivant une procédure uniforme et en temps opportun, de manière à dissuader et à contrer efficacement tout harcèlement et toute intimidation perpétrés à l'instigation d'un État.

Le gouvernement est d'accord en principe avec cette recommandation et prend déjà des actions afin de résoudre cet enjeu.

Les leaders communautaires sont encouragés à demeurer vigilant et à dénoncer toute activité suspecte, tout incident et harcèlement à leur police locale ainsi qu'au réseau d'information de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) a aussi une ligne d'assistance où les Canadiens peuvent rapporter toutes préoccupations incluant celles en lien avec l'ingérence étrangère.

De manière plus large, le 6 mars 2023, le premier ministre a annoncé la création d'un coordinateur de la lutte contre l'ingérence étrangère au sein de Sécurité publique Canada (SP) afin de coordonner les efforts pour combattre cette menace et de permettre aux mesures existantes et futures d'être davantage ciblées et cohérentes et de multiplier leurs effets. Émanant des pratiques exemplaires internationales, le bureau du coordinateur de la lutte contre l'ingérence étrangère fournira une attention dédiée à l'ingérence étrangère permettant au gouvernement du Canada de se tourner vers une approche plus proactive et coordonnée des menaces actuelles et émergentes. Cela améliorera aussi les partenariats entre les ministères et agences fédérales, les autres niveaux de gouvernement ainsi que les partenaires non-gouvernementaux en agissant comme un centre névralgique au sein du gouvernement du Canada ainsi qu'auprès de partenaires externes.

De plus, le gouvernement du Canada a des mécanismes de signalement en place afin d'avertir en cas d'incident soupçonné d'ingérence étrangère. Lorsque les agences canadiennes de sécurité et du renseignement sont mises au courant de ces menaces, elles utilisent tous les outils à leur disposition afin d'enquêter et de déposer des accusations liées à l'ingérence étrangère.

Le budget de 2023 a proposé un financement de 48,9 millions de dollars sur trois ans afin d'aider la GRC à protéger les Canadiens du harcèlement et de l'intimidation par des entités étrangères, d'augmenter les capacités d'enquête et d'engager de manière plus proactive avec les communautés ayant un risque plus important d'être pris pour cible.

Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) enquête sur les menaces à la sécurité du Canada, conseille le gouvernement du Canada sur ces menaces et, lorsqu'approprié, prend des mesures afin de réduire ces menaces. Le SCRS demeure inébranlable dans ses efforts pour augmenter l'attention du public, l'engagement et l'accès à de l'information sur la sécurité nationale. Ainsi, il a priorisé l'engagement auprès du milieu académique, des leaders du monde des affaires, des gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, des leaders communautaires et des membres de groupes de pression pouvant être pris pour cible par les acteurs de la menace afin d'obtenir différentes visions et perspectives, de fournir de l'information importante en matière de sécurité, de contribuer aux enquêtes de sécurité nationale et de bâtir la confiance et la résilience avec des communautés diverses.

Recommandation 4 : Que le gouvernement du Canada fasse savoir clairement que les tentatives de la part de la République populaire de Chine pour appliquer la Loi sur la sécurité nationale d'une manière extraterritoriale sont inacceptables..

Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation.

Par l'entremise d'une déclaration de la ministre des Affaires étrangères le 30 juin 2022 lors du 25^e anniversaire de la création de la Région administrative spéciale de Hong Kong, d'une déclaration conjointe avec l'Australie, le Royaume-Unis et les États-Unis suivant l'arrestation de 50 politiciens et activistes hongkongais en janvier 2021 ainsi que de nombreuses démarches envers la RPC et le gouvernement de Hong Kong, le gouvernement a fait savoir clairement ses inquiétudes sérieuses concernant la *Loi sur la sécurité nationale* (LSN) incluant l'application extraterritoriale de celle-ci. Ensemble avec ses alliés et partenaires, le gouvernement a affirmé

que la LSN est une violation claire dans la déclaration conjointe sino-britannique, qu'elle affaiblit le principe « Un pays, deux systèmes », qu'elle réduit les droits et libertés des gens de Hong Kong et qu'elle est utilisée afin d'éliminer la dissension et les opinions politiques de l'opposition.

Plus récemment, le 24 août 2023, le chef de mission du Canada à Hong Kong a rencontré le Secrétaire à la sécurité de Hong Kong, Chris Tang, afin de soulever les inquiétudes sérieuses du Canada au sujet des mandats d'arrêt et des primes émis en juillet 2023 par les autorités de Hong Kong contre huit activistes pro-démocratie actuellement en exil. Le chef de mission a encore une fois souligné les inquiétudes du Canada concernant les larges effets de la LSN sur les droits et libertés à Hong Kong.

Recommandation 5 : *Que le gouvernement du Canada conseille les gouvernements des provinces, ainsi que les universités et les établissements de recherche canadiens, au sujet des menaces que pose la République populaire de Chine pour la sécurité nationale et la propriété intellectuelle. Ces conseils devraient comprendre des lignes directrices explicites contre les partenariats et la collaboration avec des universités, des entités et des chercheurs de la République populaire de Chine dans les cinq domaines sensibles cernés par le Service canadien du renseignement de sécurité (intelligence artificielle, technologie quantique, 5G, biopharmaceutique, technologies propres). Le gouvernement du Canada devrait également assurer la liaison avec les universités et les établissements de recherche et leur fournir des ressources pour les aider à se doter de mécanismes robustes de protection de la sécurité nationale et de la propriété intellectuelle, tout en respectant la liberté universitaire et l'autonomie institutionnelle.*

Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation.

Dans le budget de 2022, Sécurité publique Canada a reçu des fonds afin de mettre en place un centre sur la sécurité de la recherche responsable pour fournir de la sensibilisation sur le sujet de la sécurité de la recherche aux institutions académiques, aux provinces et aux chercheurs à travers tout le pays. Par l'entremise d'un réseau de six conseillers régionaux situés à travers le pays, le centre sur la sécurité de la recherche distribue des conseils, tient des ateliers sur la sécurité de la recherche et aide les intervenants externes à accéder aux services et à l'information du gouvernement du Canada. Ce travail est effectué par le programme de liaison-recherche et collaboration avec les intervenants du Service canadien du renseignement de sécurité. Le programme vise à partager l'information le plus largement possible, en demeurant dans le cadre des restrictions sécuritaires et légales, afin de bâtir la compréhension de l'environnement de la menace à travers le Canada. En retour, cela permet aux intervenants, incluant la communauté académique, de travailler en partenariat avec le gouvernement du Canada et de bâtir la résilience contre les activités en lien avec la menace tout en respectant l'importance fondamentale de la collaboration internationale en matière d'avancement de la science et en respectant la liberté académique et l'autonomie des institutions.

Le gouvernement du Canada a des contacts réguliers avec ses homologues seniors et de niveau de travail des provinces et territoires afin de soutenir un partage d'information cohérent sur les menaces à la sécurité de la recherche, de promouvoir des approches et réponses coordonnées lorsque c'est possible. Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) maintient aussi le portail Protégez votre recherche, qui inclut de l'information utile, des conseils et des formations en ligne sur comment bien protéger la recherche et la propriété intellectuelle. Ce portail est mis à jour régulièrement à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles. Le budget de 2022 inclut aussi 25 millions de dollars permanent pour le fonds de soutien à la recherche afin de bâtir des capacités de sécurité de la recherche au sein d'institutions postsecondaires afin d'identifier, évaluer et mitiger les risques à la sécurité de la recherche.

L'Agence de la santé publique du Canada joue aussi un rôle dans la protection de recherche sensible via son Centre sur la biosécurité. Le Centre conseille les parties réglementées, ce qui inclut les universités canadiennes et les institutions de recherche sur les menaces à la sécurité nationale et à la propriété intellectuelle au moyen de plusieurs activités d'engagements avec les intervenant et des produits.

En plus des efforts soutenus afin d'assurer que les intervenants clés soient tenus au courant des menaces à la sécurité de la recherche, le Centre canadien pour la cybersécurité (Centre pour la cybersécurité) du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) est une source unique de conseils et d'orientations, de services et soutien d'experts sur la cybersécurité pour les Canadiens et les organisations canadiennes, incluant les institutions d'éducation supérieure.

Recommandation 6 : *Que le gouvernement du Canada, au moyen d'une directive ministérielle, interdise aux conseils subventionnaires de financer des travaux de recherche ayant des liens avec des universités, des entités et des chercheurs de la République populaire de Chine dans les cinq domaines sensibles cernés par le Service canadien du renseignement de sécurité.*

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

En juillet 2021, le gouvernement du Canada a publié les Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche qui intègrent les considérations de sécurité nationale dans l'élaboration, l'évaluation et le financement des partenariats de recherches des applications reçues par les trois agences de conseils subventionnaires – le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) – et la Fondation canadienne pour l'innovation. Les Lignes directrices affirment que les applications jugées comme présentant un risque inacceptable pour la sécurité nationale et/ou quand les risques ne peuvent pas être mitigés de manière appropriée ne seront pas financées. L'approche du gouvernement du Canada sur la sécurité de la recherche est agnostique quant aux pays et reconnaît que les risques évoluent et peuvent venir de n'importe où.

De plus, le 14 février 2023, les ministres de la Sécurité publique, de l'Innovation, de la Science et de l'industrie et de la Santé ont annoncé de nouvelles mesures améliorées sur la sécurité de la recherche touchant la Fondation canadienne pour l'innovation, le CRSH, le CRSNG et les IRSC. Ces nouvelles mesures empêcheront les chercheurs travaillant sur des recherches portant sur des technologies sensibles de demander un financement fédéral s'ils ont quelque affiliation avec des universités, instituts de recherche ou laboratoires liés aux entités militaires, de défense nationale ou de sécurité d'État d'une entité étrangère qui pose un risque à la sécurité nationale du Canada.

Recommandation 7 : *Que le gouvernement du Canada envisage de délivrer des attestations de sécurité à des personnes clés du secteur à but non lucratif, du secteur privé, du milieu universitaire et des établissements de recherche afin de leur permettre de recevoir des séances d'information approfondies des services nationaux de renseignement et de sécurité, et ainsi de prendre les mesures nécessaires pour protéger leur propriété intellectuelle.*

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Pour faciliter des discussions plus ouvertes sur des enjeux sensibles de sécurité nationale dans la recherche académique, ISDE et SP président une table ronde d'échange d'information classifiée. Cette table ronde est composée de ministères du gouvernement du Canada, des administrateurs d'universités canadiennes sélectionnés et des représentants des universités canadiennes et du Regroupement des universités de recherche du Canada U15. Le gouvernement du Canada a facilité le parrainage des habilitations de sécurité pour ces intervenants externes. La table ronde vise à développer la conscience de la situation et faciliter le partage d'information classifiée liée au paysage de la sécurité de la recherche afin d'éclairer la direction de la politique stratégique et bâtir de la résilience.

Recommandation 8 : *Que le gouvernement du Canada examine les lois concernant la sécurité nationale, en donnant priorité à la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, en vue d'autoriser les services nationaux de renseignement et de sécurité à entretenir des rapports efficaces avec les universités et les établissements de recherche dans l'intérêt de la sécurité nationale du Canada et de la protection de la propriété intellectuelle.*

Le gouvernement prend note de cette recommandation

Le gouvernement évalue en continu le cadre législatif de la sécurité nationale au Canada, incluant la *Loi sur le SCRS*, afin de s'assurer qu'il suit l'évolution des menaces. En faisant cela, le gouvernement cherchera à s'assurer que le cadre facilite des lignes de communication solides lorsqu'approprié, incluant entre les universités, les institutions de recherche et le gouvernement.

Recommandation 9 : *Que le gouvernement du Canada, de concert avec les provinces, encourage les établissements canadiens d'enseignement à faire preuve de la plus grande transparence en ce qui concerne leurs ententes avec les Instituts Confucius.*

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Les accords en éducation demeurent la compétence des provinces et territoires, toutefois, le gouvernement du Canada s'engage régulièrement avec les provinces et territoires afin de promouvoir une approche et une réponse concertée aux menaces, telles que l'ingérence étrangère, lorsque c'est possible. Un exemple de cet engagement est via le Centre sur la sécurité de la recherche de Sécurité publique Canada où des conseillers régionaux sont en contact constant avec les gouvernements provinciaux concernant les menaces à la sécurité nationale dans le contexte académique et de la recherche.

Recommandation 10 : *Que le gouvernement du Canada mette en œuvre les quatre recommandations formulées au paragraphe 14 du Rapport annuel 2020 du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, qui visent à renforcer le Protocole public en cas d'incident électoral majeur :*

- a) le mandat du Protocole devrait porter sur toutes les formes d'ingérence étrangère, de la cyberingérence aux méthodes plus traditionnelles;***
- b) le groupe d'experts du Protocole devrait comprendre des Canadiens éminents non partisans et de grande notoriété qui pourraient avoir une plus grande incidence dans le contexte hautement politisé des élections;***
- c) le gouvernement devrait discuter fréquemment et en profondeur avec les partis politiques du but et du fonctionnement du Protocole afin d'assurer la compréhension la plus vaste sur le rôle non partisan du groupe d'experts et le processus d'intervention;***
- d) on devrait étudier plus en profondeur la manière dont le groupe d'experts informerait les Canadiens d'un incident d'ingérence étrangère, notamment les questions touchant les attributions.***

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le Plan de protection de la démocratie canadienne (le plan), créé en 2019, est une approche pangouvernementale et pansociétale afin de sauvegarder les élections et institutions démocratiques canadiennes contre l'ingérence et pour les renforcer davantage. Le protocole public en cas d'incident électoral critique (le protocole) fait partie de cet effort.

L'approche du gouvernement est en constante évolution. Le protocole a déjà fait l'objet de deux évaluations indépendantes, l'une à la suite de l'élection générale de 2019 et l'une à la suite de l'élection générale de 2021. Les deux ont trouvé que le protocole fonctionnait bien et qu'il fait partie de l'arsenal plus large dont dispose le Canada pour protéger l'intégrité de ses élections. En outre, dans son premier rapport, le rapporteur spécial indépendant sur l'ingérence étrangère a noté que les élections de 2019 et 2021 ont [traduction] « bien été protégées par des mécanismes à la fine pointe en plus d'avoir fait l'objet d'une surveillance de la part des fonctionnaires impartiaux les plus expérimentés au pays. »

En ce qui concerne la notification publique d'un incident qui menace la capacité du Canada à organiser des élections libres et équitables, le groupe d'experts évalue si des incidents, signalés par le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections, rencontrent les critères rendant nécessaire que les Canadiens soient informés. Si une annonce publique est jugée nécessaire, le protocole établit un processus clair permettant au panel d'informer les Canadiens et fournit des informations sur le contenu d'une annonce. Le

protocole précise que l'attribution des tentatives d'interférence peut s'avérer difficile, voire impossible, dans le cadre de la Convention de transition. Donc, le protocole stipule qu'il n'est pas nécessaire que l'attribution soit incluse dans l'annonce publique. L'annonce devrait plutôt porter sur ce que les électeurs canadiens peuvent faire pour se protéger.

Des travaux sont en cours pour améliorer en permanence la manière dont le gouvernement sensibilise les Canadiens face à la menace d'interférence étrangère, notamment les parlementaires. Le rapport « Contrer une menace en évolution : mise à jour sur les recommandations visant à prévenir l'ingérence étrangère dans les institutions démocratiques canadiennes » reconnaît qu'il reste du travail à faire pour garantir la sensibilisation aux menaces qui pèsent sur le Canada, y compris parmi les partis politiques, et des mesures mises en place pour y faire face. Par exemple, le Bureau du Conseil privé (BCP) développera une stratégie pour mieux communiquer avec les Canadiens au sujet du protocole et de la manière dont il s'inscrit dans l'ensemble des mesures visant à contrer l'ingérence étrangère et à protéger les institutions démocratiques. La réponse à la recommandation 11 fournit plus d'information sur la manière dont le gouvernement interagit avec les partis politiques.

Recommandation 11 : *Que le gouvernement du Canada, dans ses discussions avec les partis politiques, leur fournisse des renseignements d'utilité pratique, y compris concernant l'ingérence étrangère auprès de candidats et de donateurs particuliers, et non pas seulement de l'information d'ordre général, de manière à permettre aux partis politiques de prendre des mesures pour contrer l'ingérence étrangère.*

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Un élément clé du Plan de protection de la démocratie canadienne est d'être en engagement constant avec les partis politiques sur les enjeux de sécurité. En avance d'une élection, les partis politiques sont invités à désigner les personnes clés qui reçoivent des attestations de sécurité et des briefings classifiés pour les aider à renforcer leurs pratiques de sécurité interne et les sensibiliser à l'importance des activités d'ingérence étrangère au Canada. Le Centre de la sécurité des télécommunications a aussi créé une ligne d'assistance téléphonique dédiée 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour les clients de haut niveau, comme les partis politiques, pour les problèmes de cybersécurité qui pourraient survenir.

La possibilité d'organiser des séances d'information sur des menaces spécifiques variera d'un cas à l'autre. Le fait de fournir des renseignements spécifiques aux partis politiques à propos de l'ingérence étrangère sera fréquemment sujet à des limitations nécessaires, comme les considérations de sécurité nationale et de la vie privée, et autres protections juridiques maintenues par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il s'agit là d'un défi unique, car la fourniture d'informations doit être balancée avec la nécessité légitime de protéger les informations provenant des enquêtes et des sources sensibles afin de garantir que les agences de sécurité et de renseignement peuvent continuer de protéger le Canada et les Canadiens.

Des réunions d'information sont organisées avec les partis politiques en dehors de la période électorale. Le Service de protection parlementaire propose des séances d'information sur la sécurité aux nouveaux membres au Parlement. Afin de donner aux élus les moyens d'identifier et de se protéger de l'ingérence étrangère, le SCRS fait des réunions d'information aux parlementaires. En 2021, le SCRS a fait 45 séances d'information, composées de deux sénateurs et de 43 membres au Parlement. En 2022, le SCRS a fait 49 séances d'information avec des élus fédéraux et le SCRS continue de tenir des réunions d'information avec les officiels si nécessaires.

Recommandation 12 : *Que le ministère du Patrimoine canadien prenne des mesures pour contrer la prépondérance des médias influencés par la République populaire de Chine dans les communautés canadiennes de la diaspora. Ces mesures pourraient comprendre, sans s'y limiter :*

- ***agir pour contrer la désinformation et la désinformation diffusées par des acteurs associés au gouvernement de la République populaire de Chine et visant les communautés***

de la diaspora chinoise au Canada, y compris le financement de projets dans le cadre de l'Initiative de citoyenneté numérique;

- *établir l'identité des propriétaires d'organes de presse liés à la République populaire de Chine au Canada et la nature de leurs activités au Canada, y compris, sans s'y limiter, les campagnes de désinformation, la censure et l'intimidation;*
- *examiner des façons de signaler la désinformation et la censure dans les applications des réseaux sociaux contrôlés par l'État chinois telles que WeChat et TikTok;*
- *examiner des façons de réduire ou d'éliminer la présence au Canada de réseaux sociaux contrôlés par l'État chinois.*

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le gouvernement est engagé à combattre la désinformation en ligne et ses effets sur les communautés partout au pays. À cette fin, l'Initiative de citoyenneté numérique (ICN) du ministère du Patrimoine canadien, établie dans le cadre du Plan pour protéger la démocratie canadienne, fournit une aide financière limitée aux chercheurs et organisations de la société civile au Canada qui explorent les origines, l'ampleur et l'impact de la désinformation en ligne et vise à augmenter la résilience citoyenne face à celle-ci. Grâce à un programme de contributions, le Programme de contributions en matière de citoyenneté numérique (PCMCN), l'ICN a soutenu 109 projets avec à 21 millions de dollars en financement. En soutenant des académiques et l'espace civique qui se penche sur la désinformation au Canada, le gouvernement vise à bâtir la résilience à la désinformation et à rendre les choses plus difficiles pour ceux qui tentent de l'étendre.

Le PCMCN a fourni plus de 1 million de dollars en financement à des projets qui étudient ou augmentent la résilience citoyenne à la désinformation qui impacte les communautés chinoises au Canada. Par exemple, en 2022 le PCMCN a financé un projet de l'Université de Waterloo intitulé « Disinformation on Private Messaging Applications in Select Ethnocultural Communities: Mitigation, Counter-Messaging, and Social Cohesion ». Ce projet étudie les expériences en ligne de nouveaux arrivants au Canada provenant de la Chine afin d'identifier des stratégies de mitigation afin de lutter contre la désinformation dans ces communautés. Le projet s'est spécifiquement penché sur comment les groupes clavèrent dans des applications de messagerie directe, incluant WeChat, afin d'identifier comment la désinformation se répand.

Afin de contrer effectivement la désinformation qui vise les diasporas au Canada, le ministère du Patrimoine canadien travaille avec ses partenaires de sécurité nationale qui peuvent utiliser leur mandat et expertise afin de lutter contre la désinformation et la désinformation grâce à des outils variés qui leur sont disponibles, incluant l'engagement d'intervenants, l'évaluation du renseignement et, lorsqu'approprié, des mesures d'atténuation de la menace.

L'ICN continuera de financer des projets qui visent à mieux comprendre et bâtir la résilience à la désinformation en ligne grâce à des appels de propositions réguliers. Le gouvernement prendra note de la recommandation que le gouvernement prenne des mesures pour contrer la prépondérance des médias influencés par la RPC lors d'appels de propositions futurs.

Le gouvernement reconnaît les risques liés aux médias sociaux chinois contrôlés par l'État au Canada. Par contre, réduire ou éliminer la présence de tout média social ou discours en ligne au Canada doit atteindre un équilibre délicat entre s'assurer que les Canadiens aient accès à un écosystème d'information en santé et diversifié et un internet gratuit et ouvert tout en s'assurant que les droits liés à la liberté d'expression qui sont garantis dans la Charte des droits et libertés sont protégés.

En plus de l'ICN de Patrimoine Canada, le Centre canadien pour la cybersécurité (Centre pour la cybersécurité), qui fait partie du Centre de la sécurité des télécommunications (CST), a publié plusieurs conseils sur comment identifier la désinformation et la désinformation, en plus de partager de l'information sur les médias sociaux dans le cadre des efforts du gouvernement du Canada sur comment aider à arrêter l'étendue de, et se protéger contre, la désinformation. De plus, le CST et son Centre pour la cybersécurité collaborent avec diverses agences

gouvernementales, le secteur privé, et des partenaires internationaux afin de surveiller, analyser et, lorsqu'approprié, perturber les campagnes de désinformation, partager des renseignements sur la menace, et prodiguer des conseils afin de protéger l'infrastructure essentielle. Le CST a récemment lancé une campagne de sensibilisation sur comment identifier la désinformation, désinformation et malinformation.

Affaires mondiales Canada (AMC) joue aussi un rôle important dans la surveillance de l'environnement de l'information digitale afin d'identifier des manipulations de l'information étrangères, incluant la désinformation soutenue par les États. Dans le cadre du plan pour protéger la démocratie canadienne, AMC héberge le Mécanisme de réponse rapide (MRR), qui sert aussi de secrétariat permanent au MRR du G7.

En 2023, dans le cadre du plan pour protéger la démocratie canadienne, le gouvernement a investi 5,5 millions de dollars sur trois ans afin de créer le Réseau canadien de recherche sur les médias numériques (RCRMN), qui doit être administré de manière indépendante par l'Université de Toronto et l'Université McGill. Le RCRMN vise à renforcer la résilience du Canada et soutenir des stratégies pour améliorer la culture numérique des Canadiens.

Recommandation 13 : *Que le ministre du Patrimoine canadien prenne un décret au titre de l'article 7 de la Loi sur la radiodiffusion donnant au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes des instructions sur une nouvelle politique de radiodiffusion d'application générale selon lesquelles les radiodiffuseurs contrôlés par des États autoritaires ne figurent pas sur la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution.*

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le CRTC est l'autorité publique indépendante responsable de la réglementation et de la supervision de la radiodiffusion canadienne et s'assure que les Canadiens aient accès à une diversité de services de programmation, tant nationaux qu'étrangers. La *Loi sur la radiodiffusion* établie les objectifs de la politique de radiodiffusion canadienne. Le CRTC en tant que tribunal quasi-administratif et régulateur est chargé de la mise en œuvre de ses objectifs dans l'intérêt du public, hors de la sphère politique.

Le CRTC est l'organisme chargé d'autoriser la distribution de services non canadiens au Canada, en les ajoutant à la liste de services et stations de programmes non canadiens autorisés pour la distribution (la liste). Les services non canadiens ne détiennent pas une licence de la même façon que les chaînes canadiennes. En revanche, le CRTC autorise les distributeurs canadiens à distribuer ces services, s'ils le souhaitent, par le biais de la liste.

Le CRTC est bien placé pour évaluer quels radiodiffuseurs étrangers devraient être disponibles pour la distribution au Canada, et lesquels ne devraient pas l'être. Le CRTC se fie aux plaintes des téléspectateurs et des distributeurs afin d'évaluer le taux de conformité à la réglementation canadienne. Le CRTC a le pouvoir de commencer un processus pour retirer un radiodiffuseur étranger de la liste lorsqu'il suspecte une instance de non-conformité.

En mars 2022, le CRTC a enlevé RT (*Russia Today*) et RT France de la liste à la suite de la détermination que la programmation de RT n'était pas conforme avec les objectifs de la politique établie dans la *Loi sur la radiodiffusion* et que sa diffusion continue n'était pas dans l'intérêt public.

Recommandation 14 : *Que le gouvernement du Canada présente un projet de loi visant à établir un registre des agents étrangers et à exiger que toute personne ou entité, y compris les anciens titulaires de charge publique, déclare publiquement tout contrat ou toute activité rémunérée avec un État hostile, selon la détermination faite par le gouvernement du Canada, ou avec toute entité affiliée à cet État hostile.*

Le gouvernement est en accord avec le principe de cette recommandation et a déjà commencé à prendre les mesures nécessaires afin de résoudre cet enjeu.

En mars 2023, le gouvernement du Canada a lancé une consultation avec le public ainsi que les parties prenantes sur un registre visant la transparence en matière d'influence étrangère (RTIE). La consultation virtuelle a duré 60 jours et a donné suite à environ 1 000 commentaires provenant d'un large éventail de participants à travers le Canada. Cette rétroaction est en train d'être étudiée par les représentants de Sécurité publique Canada afin d'orienter l'élaboration d'un registre et de la législation correspondante. Des discussions bilatérales et en table ronde avec les parties prenantes du RTIE, y compris les organismes communautaires, les groupes autochtones ainsi que les intervenants provinciaux et territoriaux sont en cours.

Recommandation 15 : *Que Sécurité publique Canada présente périodiquement un rapport au Comité permanent de la sécurité publique et nationale détaillant l'étendue, les cibles, les méthodes et les objectifs des activités d'ingérence de la République populaire de Chine au Canada, et que le gouvernement du Canada, par le biais de son architecture nationale de sécurité et de diplomatie, il prenne des mesures immédiates pour contrer toute ingérence observée.*

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le gouvernement du Canada communique, dans la mesure du possible, les menaces posées par l'ingérence étrangère ainsi que les mesures prises pour les combattre, incluant des témoignages à divers comités parlementaires tel que le Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU). Le SCRS est présent aux comités afin d'appuyer le ministre de la Sécurité publique et à titre d'expert de la matière quand SECU et d'autres comités poursuivent des études liées aux thèmes pertinents, tel que l'ingérence étrangère. Le SCRS fournit de l'information, s'engage dans des discussions transparentes et répond aux questions portant sur l'ingérence étrangère au Canada, sur les manœuvres et les objectifs des États hostiles et des mesures de prévention contre l'ingérence étrangère. En 2022-2023, le SCRS a compté 14 comparutions parlementaires dont trois étaient au SECU. Le SCRS continuera à fournir de l'information critique sur l'ingérence étrangère et continuera à participer au SECU et d'autres comités parlementaires.

Le SCRS publie des rapports annuels pour informer le Parlement et les Canadiens sur l'environnement de sécurité canadien – y compris l'ingérence étrangère – ainsi que sur son rôle de sécurité nationale pour contrer ces menaces tout en soutenant l'état de droit et les droits et libertés individuels. Dans ses rapports publics, le SCRS a souligné trois auteurs de menaces principaux qui sont connus pour entreprendre de l'ingérence étrangère au Canada : la RPC, la Russie et l'Iran. Ces rapports incluent des exemples spécifiques d'activités et de manœuvres utilisées par les auteurs de menaces. Le SCRS a aussi publié de multiples rapports sur l'ingérence étrangère, notamment « L'ingérence étrangère et vous », soulignant des activités de menaces précises et les mesures protectrices afin de sensibiliser le public et d'accroître la résilience de la société.

Également, dans le cadre du Plan pour protéger la démocratie canadienne, le SCRS et le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) ont publié des rapports soulignant les menaces d'ingérence étrangère aux institutions démocratiques du Canada. En 2021, le SCRS a publié un rapport intitulé « Menaces d'ingérence étrangère visant les processus démocratiques du Canada ». En 2017, le CST a publié le premier rapport « Cybermenaces contre le processus démocratique du Canada » et a fourni des mises à jour en 2019 et 2021 en prévision des élections fédérales. Aussi, la CST a publié un renouvellement du rapport « Évaluation des cybermenaces nationales 2023-2024 », un rapport biennuel qui souligne comment l'influence étrangère est maintenant devenue la norme, avec des adversaires qui essaient d'influencer les élections.

Recommandation 16 : Que, dans le cadre d'un plan pangouvernemental de lutte contre l'ingérence étrangère, le gouvernement du Canada établisse un poste de coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère, chargé de superviser l'exécution d'une intervention globale en réponse à l'ingérence étrangère. Le titulaire devrait travailler avec les services canadiens de sécurité et de renseignement afin de mener des évaluations des risques, de coordonner la liaison avec les communautés à risque d'ingérence étrangère et de favoriser la sensibilisation du public – ainsi que sa résilience – à l'égard des activités d'ingérence étrangère.

Le gouvernement est en accord avec cette recommandation et a déjà commencé à prendre les mesures nécessaires afin de résoudre cet enjeu.

Comme il a été souligné à la recommandation 3, en mars 2023, le premier ministre a annoncé l'établissement du coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère à SP afin de faciliter la coordination des efforts pour combattre l'ingérence étrangère. Le budget de 2023 propose 13,5 millions de dollars sur cinq ans et 3,1 millions de dollars par la suite pour établir cette fonction et le bureau.

Recommandation 17 : Que le gouvernement du Canada adopte une politique selon laquelle aucun produit d'un seul fournisseur étranger ne peut composer plus de 30 % de l'équipement d'un réseau privé de fournisseurs de télécommunications.

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le Canada, avec ses alliés et ses partenaires, a pris de nombreuses mesures afin de soutenir la diversification des équipements de télécommunication (ou fournisseur) dans le milieu des réseaux de télécommunications. Ceci comprend un engagement vis-à-vis les propositions de Prague sur la diversité des fournisseurs en matière de télécommunications et l'aval des principes du RAN ouvert en décembre 2022. Ces propositions reconnaissent que la diversification des marchés d'infrastructures de télécommunication va demander des efforts et un engagement à long terme et que les efforts de politiques publiques doivent évoluer afin d'accommoder les améliorations au réseau, une croissance en matière de connectivité numérique et des risques de réseaux.

De plus, avec la déclaration du Canada pour sécuriser le système de télécommunications au Canada qui interdit l'utilisation des équipements Huawei et ZTE pour le réseau 5G au Canada ainsi que le dépôt du projet de loi C-26, de nouvelles autorités seront établies afin d'adresser les risques de sécurité au sein du système de télécommunications canadiennes.

Le 14 juin 2022, le gouvernement du Canada a introduit le projet de loi C-26 : *Loi concernant la cybersécurité*. Ce projet de loi vise à modifier la *Loi sur les télécommunications* et adopter la *Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels* (LPCSE). Le projet de loi C-26 cherche à (1) ajouter la promotion de la sécurité aux objectifs de la *Loi sur les télécommunications*; (2) d'établir un cadre réglementaire exigeant les opérateurs attitrés à protéger les cybersystèmes essentiels qui soutiennent les infrastructures essentielles au Canada; (3) fournir un cadre solide permettant au gouvernement de prendre des mesures dans des situations où les risques cybernétiques ne sont pas correctement pris en compte; (4) renforcer la collaboration et le partage d'information sur les menaces cybernétiques entre le gouvernement et l'industrie.

Le cadre proposé fournirait au gouvernement du Canada une autorité juridique claire et précise visant à prévenir l'utilisation de produits et services à haut risque par les fournisseurs de télécommunications canadiens. Il permettrait au Canada de prendre des mesures décisives contre les menaces à la sécurité de notre secteur des télécommunications de manière similaires à nos partenaires.

Recommandation 18 : Que le gouvernement du Canada interdise l'octroi de contrats ou de contrats de sous-traitance fédéraux dans le domaine de l'équipement et des services de sécurité ou dans le domaine des technologies de l'information et des communications à des entreprises appartenant en totalité ou en partie à l'État ou à des entreprises de technologie de la République populaire de Chine.

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le gouvernement reconnaît la nature sensible de l'approvisionnement de technologies de l'information et de la communication, d'équipement de sécurité et de services. Le gouvernement reconnaît l'importance de gérer les risques lorsqu'il y a des préoccupations sécuritaires et d'atténuer ces risques, incluant l'approvisionnement de technologies de l'information et de la communication, de matériel de sécurité et de services. Le gouvernement dispose de divers mécanismes pour répondre à ces préoccupations, y compris la priorisation des partenaires commerciaux.

Tel qu'énoncé dans le budget de 2023, le gouvernement entreprend une consultation ciblée sur les mesures de consultation réciproques afin de s'assurer que les produits et services sont obtenus de pays qui octroient aux entreprises canadiennes un accès équitable à leur marché d'approvisionnement.

La déclaration de mai 2022 du GC concernant la sécurité des télécommunications a reconnu le besoin d'un outil législatif qui vise à promouvoir la sécurité au travers des systèmes de télécommunications. Si elles sont adoptées, les modifications législatives prévues au projet de loi C-26 sur la *Loi sur les télécommunications* fourniraient au gouvernement une autorité juridique claire et précise visant à prévenir l'utilisation de produits et services à haut risque par les fournisseurs canadiens de télécommunication.

Recommandation 19 : *Que le gouvernement du Canada examine les moyens grâce auxquels il pourrait exiger des plateformes de médias sociaux présentes au Canada qui sont liées à la République populaire de Chine qu'elles divulguent leurs pratiques en matière de collecte, d'utilisation et de transfert des données des utilisateurs, ainsi que de modération ou de restriction des contenus des utilisateurs.*

Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) est la loi fédérale sur la confidentialité qui s'applique au secteur privé. LPRPDE s'applique aux organisations du secteur privé à travers le Canada qui recueillent, utilisent ou communiquent des renseignements personnels dans le cadre de leurs activités commerciales. Les organisations qui sont assujetties à la LPRPDE se doivent d'être transparentes avec le public sur la manière dont elles se conforment à ces obligations. De plus, toutes les entreprises qui exercent des activités au Canada et qui traitent des renseignements personnels qui vont au-delà des frontières provinciales ou nationales dans le cadre de leurs activités commerciales sont assujetties à la LPRPDE, quel que soit le territoire ou le pays où elles se situent.

La majorité des réseaux sociaux principaux qui existent de nos jours ont une présence physique au Canada; de ce fait, la LPRPDE s'applique à la cueillette, à l'utilisation ou à la communication de renseignements personnels. Toutefois, la Cour fédérale du Canada a établi que la LPRPDE s'applique même aux organisations à l'extérieur du Canada à condition qu'ils aient un lien réel et substantiel avec le Canada.

Dans le cas où une entreprise étrangère située à l'extérieur du Canada, mais qui recueille, utilise ou communique des renseignements personnels des Canadiens, ils peuvent être considérés comme ayant un lien réel et substantiel avec le Canada sous la LPRPDE. Si c'est le cas, la LPRPDE sera appliquée à leur pratique de cueillette, d'utilisation ou de communication de renseignements personnels par rapport aux Canadiens en sus de leur exigence de transparence.

En juin 2022, le gouvernement a introduit le projet de loi C-27, la *Loi de 2022 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique*. Ce projet de loi vise à renforcer la législation en matière de protection de la vie privée dans le secteur privé en proposant la *Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs* (LPVPC) qui remplacerait la LPRPDE en mettant à jour et en modernisant en profondeur ses dispositions, notamment en ce qui concerne les pouvoirs d'exécution du commissaire à la protection de la vie privée. Ceci inclus, par exemple, la possibilité d'ordonner à une organisation de prendre toute mesure raisonnable pour résoudre

un problème ou mettre fin à une activité particulière qui contrevient à la loi, la possibilité d'examiner les évaluations que les organismes entreprennent lorsqu'elles s'appuient sur l'exception de l'intérêt légitime au consentement, et la possibilité d'entreprendre un audit lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire que l'organisation a contrevenu, contrevient ou est susceptible de contrevenir à la Loi.

Si la LPVPC est adoptée, le Canada aura une des lois les plus modernes et les plus complètes en matière de protection de la vie privée. Il est anticipé que la LPVPC demeurera toujours applicable dans le contexte international où il existe un lien réel et substantiel au Canada.

Recommandation 20 : *Que le gouvernement examine la possibilité d'établir des critères pour l'acquisition par le gouvernement fédéral d'équipement de technologies de l'information, selon lesquels le Centre de la sécurité des télécommunications serait automatiquement appelé à effectuer des évaluations des risques de cybersécurité liés à la chaîne d'approvisionnement et/ou des évaluations de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement si certaines conditions sont remplies, notamment en ce qui concerne l'application de l'équipement et le pays d'origine.*

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le Centre canadien pour la cybersécurité (Centre pour la cybersécurité), qui fait partie du Centre de la sécurité des télécommunications (CST), fournit déjà, sur demande, aux ministères et agences du gouvernement du Canada, une évaluation des risques de cybersécurité de la chaîne d'approvisionnement. Cette évaluation permet aux ministères et agences de mieux comprendre les risques liés à la chaîne d'approvisionnement des produits des technologies de l'information et des communications qu'elles envisagent d'acquérir.

Lors de la passation de marchés, le CST soutient Services partagés Canada (SPC) en effectuant des contrôles d'intégrité de la chaîne d'approvisionnement pour les achats liés aux technologies de l'information et de la communication en cours de déploiement dans l'infrastructure informatique du gouvernement. Ces contrôles sont destinés à identifier les vulnérabilités ou les risques en matière de sécurité dans le contexte de l'achat des biens et des services. Si des risques de sécurité sont identifiés, le CST fournit SPC avec recommandations sur les mesures d'atténuation à mettre en place pour réduire le risque global avant la passation éventuelle du marché.

Les évaluations de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement fournissent des conseils, des orientations, des meilleures pratiques, et des mesures d'atténuation que les ministères et les agences du GC peuvent prendre en compte lorsqu'ils prennent des décisions relatives à l'approvisionnement de technologies de l'information. Le Centre pour la cybersécurité ne fournit pas d'évaluations générales sur les entreprises et ne fait pas de déclarations aux ministères et aux agences qui dictent les décisions en matière d'approvisionnement.

Au-delà de l'acquisition de ce qui est considéré comme des actifs informatiques strictement internes au gouvernement du Canada, en collaboration avec Sécurité publique Canada, le Centre pour la cybersécurité, et d'autres partenaires de renseignement, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) met au point un outil d'analyse permettant d'identifier les risques pour la sécurité nationale associés à des produits ou à des services. Sur la base du niveau de risque identifié à l'aide de l'outil de sélection prévu, une mesure potentielle d'atténuation des risques pourrait être exigée, à savoir la réalisation d'une évaluation de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement.

Recommandation 21 : *Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces, les principales agences de sécurité nationale et les principaux ministères fédéraux concernés afin d'améliorer notre résilience face aux cyberattaques.*

Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation.

Le gouvernement du Canada travaille déjà avec les provinces, les agences de sécurité nationale et les ministères fédéraux pour améliorer la cyberrésilience du Canada. Par exemple, les

provinces et territoires ont récemment été invités à participer à des exercices de cyberdéfense aux côtés des ministères et des agences fédérales dans le cadre d'exercice LOCKED SHIELDS 23 par le Centre d'excellence pour la cyberdéfense en coopération de l'OTAN. Il est clair que l'amélioration de la résilience et de la sécurité cybernétiques ne sera possible qu'en adoptant une approche pansociétale, ce qui implique l'engagement de toutes les parties prenantes. Sécurité publique Canada est en train d'actualiser sa stratégie nationale de cybersécurité (la stratégie) en tant qu'engagement de la lettre de mandat. Pour élaborer cette stratégie, le gouvernement du Canada a procédé à des consultations publiques afin d'identifier les opportunités et les défis qui existent dans le domaine cybernétique. Par exemple, la pénurie de main-d'œuvre a été identifiée comme un défi majeur pour assurer la cyberrésilience du Canada, qui nécessite une étroite collaboration avec les provinces, les territoires, et les autres parties prenantes pour être résolu.

Le CST et son Centre canadien pour la cybersécurité (Centre pour la cybersécurité) continuent de collaborer et de coordonner avec ses partenaires au sein du gouvernement afin de protéger les infrastructures essentielles et pour améliorer la cyberrésilience du Canada. Par exemple, le Centre pour la cyberactivité a breffé les organisations des infrastructures essentielles au Canada et les provinces et territoires sur le risque accru de cybermenaces.

Recommandation 22 : *Que Sécurité publique Canada fasse rapport périodiquement au Comité permanent de la sécurité publique et nationale sur l'étendue et les répercussions du crime organisé, du trafic de stupéfiants et de la dissimulation de l'information sur la propriété effective au Canada.*

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le gouvernement reconnaît que le crime organisé, le trafic de stupéfiants et la mauvaise utilisation d'entités légales en raison du manque de transparence de la propriété bénéficiaire est préjudiciable aux Canadiens et à la sécurité des communautés. La transparence et le partage d'information, incluant les rapports publics nationaux et internationaux, sont des composantes clés de l'approche globale afin de bâtir un Canada plus sûr et plus résilient.

Au niveau national, le gouvernement promeut la production de rapports dans un éventail de forums. Par exemple, le rapport public annuel sur les crimes au Canada partage des données et statistiques importantes sur les offenses liées au crime organisé incluant le blanchiment d'argent, la contrebande et les homicides. De plus, le *Rapport sur le crime organisé au Canada* du Service canadien des renseignements criminels fournit annuellement un aperçu public des groupes criminels organisés opérant au Canada, les menaces sérieuses qu'ils posent et les impacts qu'ils ont sur les communautés canadiennes. En plus, du point de vue des forces de l'ordre, la Gendarmerie royale du Canada partage publiquement le *Rapport annuel sur la Police fédérale*, qui souligne les réalisations, les priorités et les menaces en lien avec la lutte au crime organisé. De manière semblable, afin de lutter contre le trafic de stupéfiants, le gouvernement s'assure qu'il partage les informations critiques au moyen de rapports informatifs.

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) se rapporte aussi de manière publique via ses rapports annuels sur ses efforts afin de soutenir les enquêtes des forces de l'ordre et de lutter contre les flux financiers illicites qui permettent le crime organisé, le trafic de stupéfiants et le blanchiment d'argent. Afin de démontrer l'importance de la transparence de la propriété bénéficiaire, un premier ensemble d'amendement à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) a reçu la sanction royale le 23 juin 2022. Avec ces amendements, Corporations Canada aura à rendre certaines informations publiques tout en introduisant un régime d'exemption afin de protéger certaines catégories d'individu.

Comme souligné ci-dessus, les rapports publics et la divulgation d'information sont déjà des piliers importants de l'approche pour lutter contre le crime organisé, le trafic de stupéfiants et la mauvaise utilisation d'entités légales due au manque de transparence de la propriété bénéficiaire au Canada. Le gouvernement pourrait soutenir toute étude menée par le Comité permanent de la sécurité publique et nationale.

Recommandation 23 : Que le gouvernement du Canada examine des façons de cibler les groupes du crime organisé et de les empêcher d’entrer au pays et d’y former des alliances ou de les étendre.

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Le crime organisé constitue une menace sérieuse à la sécurité des Canadiens et des institutions canadiennes. Afin de combattre cette menace, le gouvernement du Canada dispose d’un cadre solide et robuste pour cibler les réseaux du crime organisé opérant au Canada et pour empêcher d’autres groupes du crime organisé (GCO) d’entrer dans le pays grâce à un certain nombre de stratégies et d’initiatives mondiales ciblées.

Le gouvernement utilise une réponse commune pour lutter contre les GCO, notamment grâce à la coopération entre la GRC, l’Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), SP, et le CANAFE. Ces agences travaillent ensemble et s’engagent activement avec des partenaires pour développer des évaluations et des outils de dépistage afin d’évaluer et de surveiller les menaces mondiales des GCO, d’identifier et de perturber les GCO présents au Canada, d’améliorer la compréhension des tendances émergentes, de renforcer le partage d’informations et d’aider à cibler, perturber et démanteler les réseaux du crime organisé qui menacent le Canada et ceux qui vivent au Canada. Ceci inclut la participation de la GRC dans la Réponse intégrée canadienne au crime organisé (RICCO), qui coordonne un effort national pour perturber le crime organisé.

Le budget de 2023 a confirmé l’intention du gouvernement de développer une Agence canadienne des crimes financiers (ACCF), qui renforcera les efforts de lutte contre les GCO. L’ACCF rassemblera l’expertise nécessaire pour augmenter les accusations, les poursuites et les condamnations pour blanchiment d’argent, ainsi que la confiscation d’actifs au Canada. Le gouvernement s’est engagé dans le budget de 2023 à fournir plus de détails sur la structure et le mandat de l’ACCF dans l’Énoncé économique de l’automne 2023.

Au-delà du Canada, le réseau international de la GRC vise à identifier, prévenir, perturber et dissuader les activités criminelles avant qu’elles n’atteignent le Canada et n’entraînent des répercussions sur les intérêts canadiens. Pour ce faire, la GRC promeut la coopération internationale en matière d’application de la loi et les efforts opérationnels visant à lutter contre toutes les formes de criminalité transnationale, ainsi que les déploiements qui comprennent 14 ressources déployées dans la région Indopacifique. Ces efforts internationaux sont cruciaux dans la lutte contre les activités du crime organisé ayant un lien avec le Canada. Les relations développées grâce à des partenariats internationaux sont fondamentales pour garantir que le Canada réponde aux menaces mondialisées posées par les GCO graves et transnationales.

À mesure que le crime organisé devient de plus en plus mondialisé et sophistiqué, le Canada est déterminé à faire progresser des stratégies et des politiques unifiées pour lutter contre les crimes graves, organisés et transnationaux.

Recommandation 24 : Que le gouvernement du Canada étende son registre proposé de la propriété effective aux biens immobiliers et aux entités constituées en vertu d’une loi provinciale.

Le gouvernement prend note de cette recommandation.

Au Canada, la responsabilité du droit des sociétés est partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT). Corporations Canada et ses homologues provinciaux et territoriaux tiennent des registres de toutes les entreprises constituées en vertu des lois de leurs juridictions respectives.

Des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent depuis 2016 au sein d’un groupe de travail FPT sur des mesures conçues pour accroître la transparence des propriétés effectives. À la suite de ce travail, la majorité des provinces et territoires ont modifié leur législation pour obliger les entreprises à conserver des registres sur leurs

propriétaires bénéficiaires à leur siège social.

Dans le budget de 2022, le gouvernement s'est engagé à travailler avec les partenaires provinciaux et territoriaux pour faire progresser une approche nationale en matière d'un registre de propriété effective des biens immobiliers semblable à celui d'autre pays, y compris le Royaume-Uni. Dans le budget de 2023, le gouvernement a indiqué qu'il continuerait de demander aux gouvernements provinciaux et territoriaux de promouvoir une approche nationale en matière de la transparence des propriétés effectives afin de renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale et le financement du terrorisme.

Dans le cadre des efforts de sensibilisation du gouvernement auprès des provinces et des territoires, le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) et la ministre des Finances et vice-première ministre ont adressé une lettre commune à leurs homologues ministériels respectifs, le 5 juin 2023, leur demandant leur engagement continu à renforcer la transparence en matière de propriété des entreprises au Canada et un accord de principe pour travailler ensemble pour établir une approche pancanadienne en matière de propriété effective qui couvrirait toutes les entreprises canadiennes, tout en respectant les responsabilités juridictionnelles des entreprises.

Le 31 mars 2023, le Québec a lancé un registre public de propriété effective, qui couvre les entreprises constituées au Québec et toutes les autres entités juridiques enregistrées pour y faire des affaires. La Colombie-Britannique a adopté une loi visant à créer un registre public de propriété effective, qu'elle prévoit de lancer en 2025.

Le gouvernement du Canada collabore avec le Québec et la Colombie-Britannique pour explorer les exigences commerciales et techniques qui pourraient à terme soutenir un accès unifié et pancanadien aux informations sur la propriété effective. Plusieurs autres provinces et territoires ont exprimé leur intérêt à observer ces discussions.

Recommandation 25 : *Que le gouvernement du Canada examine des façons d'améliorer l'accès à l'information sur les éclosions de maladies infectieuses en République populaire de Chine par l'intermédiaire d'organisations internationales comme l'Organisation mondiale de la santé.*

Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation.

L'ASPC surveille et rapporte les cas internationaux de certaines maladies infectieuses et reçoit des données de pays, incluant la Chine, par l'entremise l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) (par l'entremise du Centre des opérations du portefeuille de la Santé) ou par l'entremise des sites internet publics. Le Réseau mondial d'information en santé publique (RMISP) maintiendra aussi ses capacités de mettre en place de la surveillance en langue chinoise basée sur des événements et va partager l'information avec le Système de renseignement épidémiologique de source ouverte de l'OMS.

Les négociations sur des amendements proposés au Règlement sanitaire international (RSI) (2005) vont chercher à promouvoir des exigences de partage d'information renforcées pour les États membres au RSI (2005) en ce qui concerne le partage d'information en temps opportun et suffisant lié à des événements de santé publique incluant de l'information sur des épidémies de maladies infectieuses. Toute modification devra être acceptée par consensus par tous les États membres au RSI (2005), incluant la Chine. Il est prévu qu'un ensemble d'amendements au RSI (2005) sera présenté pour leur adoption par la 77^e assemblée mondiale de la santé en mai 2024.

Recommandation 26 : *Que Santé Canada, par l'entremise de l'Agence de la santé publique du Canada, étudie l'intervention de Taïwan en réponse à la pandémie et examine des façons d'améliorer l'échange de renseignements avec les autorités sanitaires de Taïwan.*

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation.

Des efforts sont en cours afin de renforcer les engagements du portefeuille de la santé avec Taiwan ce qui inclut l'amélioration des efforts pour le partage de l'information avec les agences de la santé publique.

Le 9 mai 2023, le portefeuille de la santé du Canada a signé un protocole d'entente avec le ministère de la Santé et du Bien-être de Taiwan afin d'améliorer la coopération en matière de santé. Le protocole d'entente vise à se concentrer et maximiser les impacts de l'engagement avec Taiwan à propos des enjeux présentant un avantage stratégique pour le Canada tels que la sécurité sanitaire mondiale, la santé numérique, les produits de santé, la santé mentale et les maladies non transmissibles. La coopération se fera au travers d'échange de pratiques exemplaires, du partage d'expertise, de consultations et de projets de recherche collaboratifs.

Le Canada continue d'appuyer la participation significative de Taiwan au sein d'organisations internationales et de forums techniques où il y a un impératif pratique et où l'absence de Taiwan serait préjudiciable aux intérêts globaux de la santé. Cela inclut la participation de Taiwan en tant qu'observateur à l'Assemblée mondiale de la Santé, au sein de laquelle les engagements de Taiwan pourraient aider grandement le partage de l'information entre Taiwan et la communauté de la santé mondiale.

Recommandation 27 : Qu'Affaires mondiales Canada désigne une personne chargée de jouer un rôle précis dans la défense des Canadiens, quel que soit leur lieu de naissance, y compris les Canadiens ayant la double nationalité, qui sont détenus de façon arbitraire à l'étranger, et dont les responsabilités comprendraient, sans s'y limiter :

- **travailler avec les autres pays et les organisations multilatérales à promouvoir auprès d'autres pays et territoires la Déclaration contre le recours à la détention arbitraire dans les relations d'État à État;**
- **aider les responsables des affaires consulaires en ce qui a trait aux Canadiens détenus de façon arbitraire à l'étranger;**
- **examiner des façons de protéger les Canadiens contre la pratique des détentions arbitraires, en particulier dans les relations d'État à État.**

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation.

La ministre des Affaires étrangères prend ses responsabilités au sérieux lorsqu'il s'agit de la conduite des relations diplomatiques et consulaires au nom du Canada. Sa lettre de mandat actuelle comprend l'obligation spécifique de « continuer d'élargir la vaste coalition d'États qui soutiennent l'initiative du Canada visant à condamner et à éliminer la pratique de la détention arbitraire, et promouvoir un plan d'action pour coordonner les réponses internationales collectives à des cas spécifiques de détention arbitraire ».

Sous l'autorité de la ministre, le sous-ministre adjoint des Affaires consulaires est le haut fonctionnaire désigné pour diriger la réponse aux cas individuels de détention arbitraire des Canadiens, et aussi pour travailler avec les organisations étatiques ou multilatérales sur la promotion de l'initiative contre la détention arbitraire ce qui inclut la Déclaration contre la détention arbitraire dans les relations d'État à État et son Plan d'action pour le partenariat.

Le sous-ministre adjoint des Affaires consulaires coordonne les activités canadiennes faisant avancer l'initiative en cherchant à accroître le nombre d'approbations à la Déclaration par l'entremise de prise de contact régionale et en mettant en œuvre le Plan d'Action au travers d'activités telles que l'engagement auprès d'organisations académiques et de la société civile pour approfondir la compréhension et le plaidoyer de soutien et pour favoriser le développement des lois et normes internationales afin d'accroître la dissuasion.

La Déclaration réaffirme les obligations internationales sous la Convention de Vienne à propos des relations consulaires incluant la disposition permettant l'accès aux services consulaires aux ressortissants détenus même ceux ayant un ou plusieurs citoyennetés. Aucun ressortissant étranger ne peut être arrêté, détenu ni condamné comme levier diplomatique, se voir refuser l'accès aux services consulaires, indépendamment de son statut de citoyenneté. Puisque chaque cas consulaire est unique, le ministère prend une approche personnalisée et adapte

chaque intervention selon chaque contexte local et circonstance. Le gouvernement du Canada permet aux Canadiens de détenir plusieurs citoyennetés et ne fait aucune distinction au niveau de sa prestation de services à l'étranger sur cet aspect. Cependant, ce ne sont pas tous les pays qui reconnaissent de multiples citoyennetés et ils peuvent empêcher l'accès consulaire à ceux qu'ils considèrent comme étant ressortissants de leur pays. Les représentants consulaires canadiens vont toujours soutenir l'accès consulaire et les droits de tous les Canadiens détenus à l'étranger, indépendamment de leur statut de citoyenneté multiple.

Recommandation 28 : Que, dans le cadre d'un plan pangouvernemental visant à protéger les intérêts et la souveraineté du Canada dans l'Arctique, le gouvernement du Canada augmente les investissements dans les domaines de la recherche scientifique et de la sécurité des voies navigables, des ressources énergétiques, des gisements minéraux et des technologies essentielles.

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation.

La recherche sur l'Arctique et le Nord est effectuée par un large éventail de gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux, le milieu universitaire, le secteur privé, les organisations autochtones et du Nord, les organisations non gouvernementales et aussi plusieurs acteurs internationaux. Elle est de plus en plus réalisée en partenariat avec, ou sous la direction, des communautés et des organismes autochtones afin de s'assurer que les savoirs locaux ainsi que les savoirs et approches autochtones soient incorporés adéquatement et de manière significative dans toutes les phases de la planification de la recherche et de sa mise en œuvre. La collaboration et la coordination canadienne et internationale sont particulièrement importantes étant donné les complexités, les interrelations et les coûts élevés associés à la recherche et la science dans l'Arctique et le Nord.

Au cours des deux dernières décennies, le gouvernement a fait des investissements significatifs qui ont collectivement amélioré la position du Canada à l'échelle mondiale des nations dirigeantes dans la science de l'Arctique et du Nord. Ces dernières incluent la construction, de classe mondiale, de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique et d'autres investissements en infrastructure par l'entremise de la Fondation canadienne pour l'innovation et du Fonds destiné à l'infrastructure pour la recherche dans l'Arctique ainsi que de la mise à niveau de station météorologique canadienne telle qu'Eureka; l'établissement de Savoir polaire Canada en tant qu'organisation fédérale responsable de l'avancement des savoirs du Canada de l'Arctique et du renforcement de la direction canadienne dans la science et la technologie polaire; le support logistique par l'entremise du Programme du plateau continental polaire; et des investissements de programmes tels que l'Année polaire internationale, l'Arctique Net, Réseaux de centres d'excellence et Amundsen Science, les programmes principaux de financement des trois conseils et plus.

En ce qui concerne les investissements en matière de sécurité des ressources énergétiques et des gisements de minéraux, l'installation du Programme du plateau continental polaire (PPCP) de Ressources Naturelles Canada à Resolute Bay au Nunavut est l'une des rares présences dans l'Arctique canadien d'infrastructure fédérale à caractère multi-usager.

Le mandat du PPCP est de fournir une logistique sécuritaire, efficace et rentable au service de la science, de la souveraineté et des priorités du gouvernement fédéral, particulièrement dans le Nord du Canada. Chaque année, il fournit un soutien logistique aérien et sur le terrain aux projets scientifiques de terrain, aux opérations fédérales et aux projets de formation. PPCP partage l'installation de Resolute Bay avec le Centre d'instruction des Forces canadiennes dans l'Arctique où sont organisés des formations et des exercices arctiques.

Ressources naturelles Canada (RNC) et le ministère de la Défense nationale (MDN) explorent l'expansion de cet arrangement à d'autres infrastructures appropriées à caractère multi-usager dans le Nord afin de faciliter les opérations scientifiques et celles de souveraineté sous leur mandat respectif. Plus d'information à propos des investissements du MDN et des Forces armées canadiennes dans l'Arctique peuvent être trouvées sous la recommandation 29, incluant la modernisation de NORAD.

RNC gère le Programme de Géocartographie de l'énergie et des minéraux (GEM), maintenant à sa troisième itération (100 millions de dollars sur sept ans – 2020-2027); il met l'accent sur le potentiel minéral, incluant les minéraux critiques et l'utilisation durable des terres pour le développement économique du Nord du Canada (au nord du 57^e parallèle) dans le contexte de climat changeant. Les connaissances géoscientifiques générées par l'entremise de la recherche du programme aident l'exploration minérale dans le Nord ainsi que les gouvernements et les communautés du Nord à planifier l'utilisation du territoire et développer avec succès l'infrastructure qui supporte le développement économique.

Recommandation 29 : Que le gouvernement du Canada constate la menace que pose la République populaire de Chine pour la souveraineté de l'Arctique canadien dans une nouvelle politique de défense et qu'il engage les ressources nécessaires pour protéger la souveraineté canadienne dans l'Arctique.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec la recommandation.

Le gouvernement reconnaît l'intérêt et l'activité grandissants tant par les États arctiques que non arctiques dans la région; certains utilisent une grande variété d'actifs militaires et contrôlés par l'état afin de se positionner pour accéder ou contrôler les endroits sensibles, les infrastructures et les ressources stratégiques. Par conséquent, le Canada continuera de surveiller les activités malignes et, puisque l'Arctique devient de plus en plus accessible, à se préparer à détecter, dissuader et se défendre contre des menaces d'une portée encore plus grande.

La politique de défense du Canada de 2017, *Protection, Sécurité, Engagement (PSE)*, s'engage à exercer toute l'étendue de la souveraineté du Canada dans le Nord du Canada et à continuer de surveiller délicatement les activités militaires dans la région et de conduire les opérations et les exercices de défense tels que nécessaire. Notamment, la PSE s'engage à renforcer de plus belle les aptitudes des Forces armées canadiennes (FAC) à surveiller et, si nécessaire, répondre aux menaces dans l'Arctique par l'intégration de nouvelles capacités marines, terrestres, aériennes et spatiales au travers d'une approche de surveillance Arctique de « systèmes de systèmes ». Ces engagements sont renforcés dans le *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* pangouvernemental de 2019 et dans les lettres de mandat subséquentes du ministre de la Défense nationale.

À la suite de cette orientation politique, le Canada effectue des investissements significatifs afin d'améliorer la mobilité, la portée et l'aptitude des FAC à opérer dans l'Arctique incluant par l'entremise de l'acquisition d'une nouvelle flotte d'avion de chasse F-35; de capacités de surveillance et communication basées dans l'espace, de systèmes aériens téléguidés; de six Navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique (NPEA) résistants aux glaces dont trois sont déjà en mer et les trois autres livrés d'ici 2025. En plus, le travail se poursuit afin de compléter l'installation navale de Nanisivik laquelle devrait devenir opérationnelle en août 2025 et servira de site de ravitaillement pour la Marine royale canadienne (MRC) et d'autres vaisseaux du gouvernement du Canada. Les FAC maintiennent également l'aptitude d'opérer efficacement dans le Nord au travers d'opérations annuelles. Par exemple, l'Opération NANOOK, l'opération nordique emblématique des FAC sur les opérations arctiques, renforce les aptitudes des FAC à projeter et maintenir les forces dans l'Arctique canadien, en collaboration avec des partenaires canadiens et internationaux.

De plus, le plan du Canada pour la modernisation entreprise dans le cadre du NORAD, annoncé en juin 2022 et supporté par un investissement de 38,6 milliards de dollars sur les 20 prochaines années, fournira un nombre de capacités qui renforcera les défenses continentales et supportera la présence et les opérations des Forces armées canadiennes dans l'Arctique. Ces dernières incluent : une nouvelle génération de surveillance pour le Nord dont les nouveaux radars polaire et transhorizon dans l'Arctique; des capacités élargies de ravitaillement aérien et infrastructures des bases dans le Nord et autres mises à jour d'infrastructure afin de mieux soutenir les opérations et étendre la portée des FAC dans la région dont en outre pour adapter le F-35; nouveau financement pour la recherche désignée, le

développement et l'innovation en matière de défense pour l'Amérique du Nord avec un accent important sur l'Arctique. Ces investissements supporteront les aptitudes des FAC à détecter, dissuader et défendre contre les menaces émergentes et futures incluant dans les approches nordiques du Canada et de l'Amérique du Nord au travers du NORAD.

Finalement, dans le budget de 2022, le gouvernement du Canada s'est engagé à faire une revue de la PSE afin de la mettre à jour en fonction d'un monde qui est devenu moins sécuritaire et prévisible. Mettre à jour la politique de défense du Canada sera essentiel pour s'assurer que l'équipe de la Défense ait la direction nécessaire, les ressources et les capacités futures de s'adapter à un environnement hautement dynamique et complexe tel que l'Arctique. Notamment, le besoin de renforcer la résilience de la région Arctique du Canada et la préparation et la capacité des FAC à opérer sont des considérations clés alors que le gouvernement met à jour la politique de défense.

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et la Garde côtière canadienne (GCC) supportent l'effort pangouvernemental dans l'Arctique avec leur expertise et leur capacité de surveillance maritime. Le MPO et la GCC s'acquittent de leur mandat en fournissant des bateaux, des avions et autres services maritimes en soutien à d'autres ministères et agences gouvernementaux. Cela inclut une nouvelle application de la loi et des ministères et agences de sécurité tels que la GRC et l'ASFC.

Recommandation 30 : *Que le gouvernement du Canada accentue son effort avec les communautés autochtones de l'Arctique pour garantir le respect des droits ancestraux tout en veillant à la sécurité des populations autochtones et à la préservation de la souveraineté canadienne.*

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation.

Le gouvernement du Canada continue de faire un pas en avant pour explorer de nouvelles occasions afin de soutenir les peuples autochtones de l'Arctique, s'engager de manière significative avec les communautés de l'Inuit Nunangat et aussi, plus largement dans le Nord et finalement, pour élargir sa coopération par l'entremise de ses engagements internationaux et projets afin de maintenir la sécurité et souveraineté dans la région.

La vision du *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord* à savoir que « des personnes et des communautés fortes et autonomes qui travaillent ensemble à bâtir une région arctique et nordique dynamique, prospère et durable, au pays et à l'étranger, tout en exprimant la souveraineté permanente du Canada dans l'Arctique » reflète les buts et objectifs développés en collaboration avec les partenaires autochtones, territoriaux et provinciaux.

La réconciliation est à la fois un but du Cadre et aussi un principe directeur qui traverse l'ensemble de ses autres buts et objectifs. Sous le Cadre, les Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) collabore avec les partenaires du Nord et autochtones afin de soutenir l'auto-détermination sociale et politique sous-jacente à la réconciliation et s'engage continuellement avec les autres ministères afin de s'assurer que les communautés autochtones et du Nord soient consultées de manière significative et bénéficient des efforts pour défendre la souveraineté de l'Arctique. Cela a inclus la mobilisation par l'entremise du Comité de leadership établi sous le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord qui est dirigé par le ministre des Affaires du Nord et soutenu par des groupes de travail officiels.

L'objectif 7 du Cadre, à savoir que « le Canada et les résidents du Nord et de l'Arctique soient en sécurité et bien défendus » souligne l'importance que le ministère de la Défense nationale (MDN) et les Forces armées canadiennes (FAC) allouent à la collaboration avec les ministères des autres gouvernements, des communautés et peuples autochtones et du Nord ainsi que des partenaires internationaux afin d'améliorer son aptitude à opérer dans l'Arctique. Un exemple pertinent de ce partenariat est les efforts soutenus du MDN à établir des relations avec les gouvernements et organisations des territoires du Nord et autochtones, à un niveau stratégique et local dans les dernières années, à travers ses efforts de moderniser le NORAD à propos de son infrastructure des bases dans le Nord. En outre, la Force opérationnelle interarmées (Nord) (FOIN) s'engage régulièrement avec les organisations et les gouvernements territoriaux et

autochtones dans le cadre des activités de planification dans l'Arctique des FAC. L'élément essentiel de l'Opération NANOOK, l'opération nordique emblématique des FAC, implique de se mobiliser avec les partenaires autochtones et du Nord, les planificateurs territoriaux des urgences et les autres ministères afin d'identifier les menaces pour les communautés du Nord, d'établir un réseau de communication avant les crises et de planifier la réponse aux désastres afin de soutenir la sécurité et le développement des communautés.

Le Canada est aussi signataire de l'*Accord international pour la prévention d'activités non réglementées de pêche en haute mer dans le centre de l'océan Arctique* (Accord), lequel est entré en vigueur en juin 2021, et inclut plusieurs États arctiques partageant la même vision. Le Canada travaille étroitement avec les États arctiques, partageant la même vision, dans le cadre de cet Accord afin de promouvoir la coopération multilatérale et le partage de l'information dans l'objectif de prévenir les activités non réglementées de pêche en haute mer dans le centre de l'océan Arctique.

Le MPO a défendu l'inclusion efficace des savoirs et de la participation autochtones au sein des mécanismes de gouvernance de l'Accord. En outre, il continue de soutenir la participation significative et la mobilisation des représentants des communautés du Nord dans le développement des programmes scientifiques de l'Accord et de s'assurer que le corpus de la science émergente reconnaisse et considère de manière égalitaire les systèmes de connaissances scientifiques, autochtones et local.

Il est essentiel que le Canada supporte les communautés autochtones et du Nord alors qu'elles font face aux activités d'États hostiles étrangers cherchant à les atteindre et à exploiter leurs ressources naturelles. Le sous-développement des infrastructures dans les communautés du Nord est un vecteur significatif pour l'activité d'États hostiles, bien que quelques investissements étrangers puissent apporter des bénéfices économiques à la région, ils permettent également à ces États d'accéder à des communautés cibles pour leur gain stratégique, et ce, au détriment du Canada.

Recommandation 31 : *Que le gouvernement du Canada travaille avec les États arctiques aux vues similaires à promouvoir la coopération multilatérale, l'échange de renseignements ainsi que la sécurité et la défense collectives.*

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation.

Le Canada ne cesse de faire avancer ses intérêts nationaux et internationaux liés à l'Arctique en coopérant avec des partenaires clés œuvrant dans cette région afin de s'assurer de sa bonne gouvernance et qu'elle soit soutenue par des cadres législatifs. Les partenaires principaux du Canada dans l'Arctique incluent les États-Unis et nos alliés du Nord : le Royaume du Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

Le Conseil de l'Arctique est le forum multilatéral principal par l'entremise duquel le Canada fait avancer ses intérêts à propos de l'Arctique. Le Canada a été très actif pour travailler avec les États arctiques partageant la même vision et avec les participants autochtones permanents sur les engagements communs à propos de la valeur permanente du Conseil de l'Arctique pour les bénéfices de la coopération circumpolaire et des communautés du Nord et autochtones au Canada.

Au-delà du Conseil de l'Arctique, le gouvernement assure la liaison avec ses partenaires internationaux dans des instances internationales afin de promouvoir la coopération multilatérale sur des sujets associés à la protection et la préparation aux urgences dans l'Arctique. Ces instances fournissent une opportunité pour les membres de discuter de mesures collaboratives d'interventions en cas d'urgence. Elles fournissent également une opportunité aux membres partageant la même vision de discuter de l'échange de l'information en ce qui concerne des événements maritimes importants survenant dans l'Arctique tels que les opérations de recherche et de secours, les activités illégales, non-signalées et non-réglementées de pêche ainsi que les disputes maritimes et ce, en plus de travailler ensemble au développement d'outils, de méthodologies et d'exercices qui promeuvent la coordination et la collaboration pour l'intervention environnementale maritime, la radiation, la recherche et le

secours, les feux de forêt et tout autre incident impliquant d'autres dangers dans le contexte de l'Arctique. Notamment, le Canada est un membre du Forum des gardes côtières de l'Arctique (FGCA), lequel est une organisation indépendante, informelle et axée sur les opérations, non liée par un traité, visant à favoriser une activité maritime sûre, sécurisée et respectueuse de l'environnement dans l'Arctique.

Le Canada continue à promouvoir sa vision pour une région arctique sécuritaire et stable incluant, par l'entremise de sa participation aux dialogues annuels ministériels étrangers des États arctiques partageant la même vision à propos des enjeux de sécurité dans l'Arctique. Le Canada approfondit également sa coopération en matière de défense avec les nations arctiques aux vues similaires, au travers de rencontres au niveau des Chefs d'état-major de la Défense et ministériel. Ces instances permettront au Canada d'échanger des perspectives sur les enjeux de sécurité et de défense à propos de l'Arctique et il continuera dorénavant de fournir des possibilités de collaboration de valeur concernant des défis stratégiques.

Avec les États-Unis, l'allier et le partenaire le plus proche du Canada concernant l'Arctique et sa défense, le Canada continuera d'approfondir sa collaboration par l'entremise de mobilisations régulières incluant lors du Dialogue Canada/États-Unis sur l'Arctique. Le Canada travaille également étroitement avec les États-Unis afin de s'assurer que le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) est modernisé cela, afin de détecter, dissuader et défendre contre les menaces aérospatiales en constante évolution faites à l'Amérique du Nord notamment, dans nos régions Arctiques et du Nord. Les investissements du Canada aideront à renforcer ses capacités pour les opérations nordiques et à contribuer à la défense et la sécurité dans l'Arctique incluant, par l'entremise d'un nouveau radar transhorizon dans l'Arctique, de la surveillance et communication basées dans l'espace, des capacités à améliorer la mobilité et durabilité dans le Nord et l'Arctique et des investissements dans les infrastructures de base dans le Nord.

Recommandation 32 : *Que le gouvernement du Canada examine des façons de limiter autant l'influence des États non arctiques sur la prospection et l'exploitation des ressources, la pêche et la recherche scientifique dans l'Arctique que leur participation à ces activités.*

Le gouvernement prend note de la recommandation.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à préserver le leadership des États arctiques dans la gestion de la région de l'Arctique. À travers la poursuite de cet objectif, le Canada coopère étroitement avec des partenaires canadiens et des États ayant une même vision sur un vaste éventail d'enjeux dont la gouvernance de l'Arctique, le développement des ressources, les pêches et la recherche scientifique. En parallèle, le gouvernement du Canada reconnaît les bénéfices de poursuivre la coopération avec les États non arctiques sur certains enjeux qui avancent les intérêts nationaux. Par exemple, les investissements étrangers et les échanges scientifiques internationales ont le potentiel d'améliorer la vie des habitants du Nord et de contribuer à des communautés et des habitants du Nord forte et en santé. Cependant, nous ne sommes pas complaisants et reconnaissons que des investissements et activités étrangers pourraient faire avancer des intérêts qui seraient peut-être en opposition à ceux du Canada. Pour cette raison, le Canada continue d'équilibrer le développement économique nécessaire tout en s'assurant que la sécurité et les intérêts du Canada et de ses habitants du Nord soient maintenus.

Le Plan canadien pour les minéraux et les métaux et la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques cherchent à encourager un secteur des minéraux et métaux compétitif, durable et responsable et à reconnaître l'importance d'attirer de l'Investissement direct étranger (IDE) afin de répondre aux besoins importants en matière de capital d'une industrie qui crée des possibilités économiques, stimule la croissance économique et la compétitivité et sécurise des chaînes d'approvisionnement plus flexible. Ils reconnaissent aussi que ses objectifs doivent être équilibrés avec la protection des biens canadiens et la promotion d'un sens de la propriété canadienne plus fort. En tant qu'organisme d'enquête sous la *Loi sur Investissement Canada* (LIC), la RNC contribue aux revues en matière de sécurité nationale des investissements étrangers, dont ceux dans le secteur minier, qui peuvent affecter la sécurité dans l'Arctique. Ces

revues évaluent les actifs miniers tels que les dépôts, les opérations, les installations de transformation et les infrastructures associées qui semblent avoir une importance stratégique en fonction de leur importance économique, impact potentiel sur les chaînes de distribution ou leur rôle à supporter les industries critiques.

Le 28 octobre 2022, le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique a annoncé une nouvelle politique sous la LIC à propos des investissements étrangers dans le secteur des minéraux critiques. La politique mentionne que les transactions importantes des sociétés étrangères publiques dans le secteur canadien des minéraux critiques seraient approuvées seulement en tant que qu'avantage net et sur des bases exceptionnelles. Ces transactions seront sujettes à des examens minutieux sous le LIC.

À propos des pêches dans l'Arctique, l'approche du Canada est guidée par les le droit international dont la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* (UNCLOS). Le centre de l'océan Arctique (COA) se retrouve à l'extérieur de la zone économique exclusive de tous les États côtiers de l'océan Arctique. Il est donc considéré comme faisant partie de la haute mer ce qui signifie que tous les États peuvent exercer un nombre de libertés dans ce domaine, incluant en matière de pêches et de recherche scientifique (assujetties aux conditions soulignées dans la UNCLOS et autres instruments pertinents).

Les activités de pêches dans le COA sont guidées par l'Accord, une initiative des États côtiers de l'océan Arctique, lequel est entré en vigueur en juin 2021. L'Accord rassemble le Canada et les autres États côtiers de l'océan Arctique (Danemark, au nom des Iles Féroé et du Groenland, Norvège, Russie et États-Unis), mais aussi des parties additionnelles ayant un intérêt de pêches commerciales et une capacité potentielle de pêche dans le COA (Union Européenne, China, Japon, Corée du Sud et Islande). L'intention de l'Accord est de : (1) prévenir les activités non réglementées de pêche commerciale en haute mer dans le COA; (2) améliorer les connaissances scientifiques dans la région; et, (3) déterminer si les réserves de poissons existantes devraient être exploitées sur une base durable dans la future. L'Accord sera en vigueur pour une période initiale de 16 ans (jusqu'en juin 2037). L'Accord inclut un nombre de livrables que les Parties se sont engagées à mettre en œuvre dont le Programme commun de recherche scientifique et de surveillance ainsi eu de mesures de conservation et de gestion pour l'exploration des pêches.

Toutes les Parties, lesquelles incluent les États arctiques et les États non arctiques, ont le droit de participer et de prendre connaissance de la recherche scientifique entrepris en fonction de l'Accord et auront des droits sur la pêche en haute mer qui pourraient en découler dans le futur. La participation du ministère des Pêches et des Océans (MPO) à l'Accord est cohérente avec les priorités du Canada à combattre les activités de pêches illégales, non divulguées ou non réglementées.

Recommandation 33 : *Que le gouvernement du Canada examine des façons de renforcer la coopération en matière de sécurité et d'intelligence artificielle ainsi que de technologies et d'infrastructures essentielles avec les pays aux vues similaires dans la région indo-pacifique ainsi qu'avec les organisations multilatérales.*

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation.

La Stratégie pour l'Indo-Pacifique (SIP) récemment adoptée reconnaît l'importance de la région pour la croissance à long terme, la prospérité et la sécurité du Canada. Elle reconnaît particulièrement la nécessité d'étendre la coopération en matière de sécurité dans la région et aussi l'importance grandissante de l'intelligence artificielle, les technologies critiques et les infrastructures comme étant des domaines hautement stratégiques pour lesquelles la coopération avec les partenaires du Canada doit être renforcée. La coopération continue parmi les partenaires sur les technologies émergentes et l'innovation en matière de défense seront intégrales afin de démontrer l'unité et défendre les intérêts partagés.

Sous sa Stratégie pour l'Indo-Pacifique (SIP), le gouvernement étendra sa programmation en matière de défense et de sécurité et supportera les nouvelles initiatives de partenariats à partir de 2023-2024. Par exemple, le gouvernement lancera une nouvelle initiative de

cybergouvernance et de sécurité afin d'améliorer la mobilisation régionale sur les questions cybernétiques, de renforcer la capacité en cybersécurité et de renforcer les partenariats dans la défense, l'application de la loi et la sécurité avec les partenaires de l'Indo-Pacifique.

Ces efforts de coopération en matière de sécurité viendront appuyer les initiatives associées à la défense sous la SIP qui incluent l'augmentation de la présence navale du Canada dans l'Indo-Pacifique, renforcer la participation des FAC aux exercices régionaux multilatéraux et le développement des capacités des forces armées des partenaires régionaux incluant une attention spéciale aux femmes, à la paix et la sécurité. Le Canada travaillera étroitement avec les partenaires partageant la même vision dans l'Indo-Pacifique, et aussi avec les partenaires du Groupe de cinq, afin de soutenir ces initiatives et d'accroître la coopération en matière de défense et de sécurité dans la région.

En ce qui concerne l'intelligence artificielle, le gouvernement a commencé à explorer les possibilités d'étendre la coopération sur l'intelligence artificielle avec le Japon sous le Plan d'action pour les 6 priorités communes adopté en 2022 et avec la République de Corée sous le partenariat stratégique global entre le Canada et la République de Corée établi en 2022. Le Canada supporte également le processus Hiroshima du G7 à propos de l'intelligence artificielle et attend avec intérêt l'occasion de collaborer avec les partenaires du G7 à ce sujet. Séparément, le gouvernement a participé en 2023 au Sommet pour une intelligence artificielle responsable dans le domaine militaire (REAIM) lequel a été co-présidé par les Pays-Bas et la République de Corée (RdC).

Recommandation 34 : *Que le gouvernement du Canada entreprenne un examen exhaustif de la sécurité nationale qui déboucherait sur la publication d'une politique de la sécurité nationale. L'examen devrait comprendre une évaluation de l'efficacité de l'approche, des lois et des pratiques actuelles en matière de sécurité nationale qui relève les éléments à améliorer, une évaluation du rôle et du mandat des principaux organismes de sécurité nationale, et un examen du rôle de la coopération internationale dans l'approche du Canada à l'égard de la sécurité nationale ainsi que des possibilités de renforcer cette coopération.*

Le gouvernement prend note de la recommandation.

Le gouvernement du Canada évalue continuellement le cadre législatif entourant la sécurité nationale au Canada afin de s'assurer que nous nous adaptions avec l'évolution des menaces.

Sécurité publique Canada a dirigé les préparatifs pour la revue parlementaire réglementaire requise de la *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* (ancien projet de Loi C-59). Le projet de loi C-59 a créé de nouveaux organismes responsables de l'évaluation de la sécurité nationale au sein du gouvernement du Canada, établi le Commissaire au renseignement et promulgué la *Loi sur le Centre de la sécurité des télécommunications*, parmi d'autres nombreuses réformes et composantes législatives importantes. La revue du projet de loi C-59 pourrait alimenter une vérification du paysage de la sécurité nationale et affecter n'importe quelles politiques ou stratégies résultantes.